

INTENDANCE

Objectifs :

- ◆ Contribuer à l'aménagement, l'entretien, la maintenance et l'embellissement des locaux
- ◆ Organiser l'hébergement des internes et des demi-pensionnaires
- ◆ Assurer la sécurité des personnes et des biens
- ◆ Gérer les dossiers des boursiers, les finances et le matériel
- ◆ Mettre en paiement les factures et recouvrer les recettes

1) RELATION AVEC LES ELEVES ET LES PARENTS D'ELEVES

L'intendance s'occupe, au niveau des élèves et de leurs parents des questions liées aux bourses nationales du second degré, des frais d'hébergement (demi-pension ou internat).

2) RELATION AVEC LE PERSONNEL DU LYCEE

- ◆ **Les travaux à effectuer** dans les salles seront signalés par écrit (cf. fiche travaux) disponibles à l'intendance et/ou en salle des professeurs, sur le cahier prévu à cet effet. Uniquement pour les petites réparations, vous pouvez accéder sur le site internet du lycée à une demande de travaux.
- ◆ **Les clefs des salles** se prennent et se rendent à la loge.
- ◆ **Les clefs des casiers** sont attribuées par le secrétariat du chef d'établissement.
- ◆ **Accès au parking enseignants :** par l'intermédiaire de votre téléphone portable (courant septembre)
- ◆ **Les cartes de repas :** elles sont obligatoires dès lors qu'un personnel souhaite prendre un repas au réfectoire ou à la cafétéria. Une caution de 5.50 € est exigée par le service de l'Intendance. Les cartes sont rechargeables. Les cartes de repas devront être rendues lors du départ définitif de l'établissement.

TARIF DES COMMENSAUX

Les tarifs des repas 2016

- Contrats aidés : MI-SE/AED	2.50 €
- Indice < 466 :	3.18 €
- Indice > 466 :	4.45 €
- Hôte de passage/usager extérieur :	7.98 €
- Personnels région :	3.00€

3) PROCEDURE DES COMMANDES

Après avis du coordonnateur, les commandes de matériel sont déposées (cf. à l'aide du document ci-joint) à l'intendance qui vérifie la disponibilité des crédits. Après accord de l'adjoint - gestionnaire, le document est présenté pour avis au proviseur qui est le seul à autoriser la dépense.

4) HORAIRES D'OUVERTURE

Accueil intendance : tous les jours de 8h à 12h

Secrétariat dépenses : tous les matins de 8h à 12h

Secrétariat bourses et demi-pension : tous les jours de 8h à 12 h et de 13h30 à 15h sauf le mercredi 8h à 12h

Bureau de l'adjoint - gestionnaire : tous les matins de 8h à 12h

Bureau adjointe agent comptable : tous les matins de 8h à 12h

5) AGENCE COMPTABLE

Le lycée Georges Brassens est une agence comptable de 6 établissements (3 collèges et 3 lycées)